HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE

AGENT DE DÉMOULAGE PRÊT À L'EMPLOI

AVANTAGES PRODUIT

- Démoulage de très haute qualité
- S'utilise sur tous types de banches
- Application facile par pulvérisation
- Etuvage possible jusqu'à 40°C

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Fabriqué en France
- Biodégradable
- Exempt de solvant aromatiques
- Classement Excellence SYNAD 2019
- Pure Végétale exempt de B[a]P
-

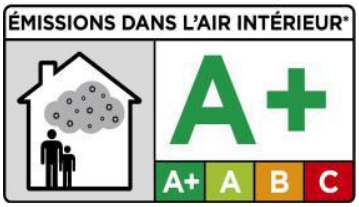

*émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation sur une échelle de classe de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

web

DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PRODUIT

HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE est destiné aux démoulages différés, prêt à l'emploi, sa formulation à partir d'huile et d'esters végétaux est exempts de tout produit aromatique donc dénué de toxicité.

HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE répond parfaitement aux exigences d'hygiène des utilisateurs et aux textes réglementaires concernant l'environnement.

HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE est particulièrement adapté pour les banches neuves, les BAP et les BAN, supporte l'étuvage jusqu'à 40°C et s'utilise sur la plupart des coffrages pour la réalisation de bétons architectoniques en chantiers et en préfabrication.

HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE est compatible avec tous les liants hydrauliques et garantit l'obtention de parement de très haute qualité.

DOMAINES D'APPLICATION

HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE est d'utilisation universelle sur la plupart des coffrages en :

- Acier,
- Aluminium,
- Contreplaqué,
- Bois bakélisé,
- Aires de ciment traité, etc.

Pour les matières synthétiques de type polyester, polyuréthane ou caoutchouc, veuillez nous consulter.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Composition :	Huile pure végétale
Aspect :	Liquide
Concentration en huile ou solvant végétal :	Supérieur à 95 %
Viscosité :	15 Secondes +/-1 à la coupe Ford n°4 à 20° C
Couleur :	Jaune
Densité :	0,89 +/-0,02 kg/1
Point éclair :	173°C
Biodégradabilité ultime :	> 60 % à 28 jours selon norme NF EN ISO 9408 – OCDE 301 F
Teneur en benzo (a) pyrène en ppb	< 8
COV	Nulle
Températures limite d'application :	+ 5°C à + 40°C
Résistance au froid :	Le produit gèle, s'épaissit au froid sans perdre ses propriétés (jusqu'à -5°C)
Solubilité et nettoyage des outils :	Détergent écologique

PROCÈS VERBAUX - RÉFÉRENCES

CARSO – Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon n° LSE08-7666.
Conformité à la classification du SYNAD 2019 des agents de démoulage :
Conformité de la teneur en PCB à la législation en vigueur (Directives du Conseil des Communautés Européennes n°85/467/CEE du 1er Octobre 1985 – J.O. des Communautés Européennes L269 du 11 octobre 1985).

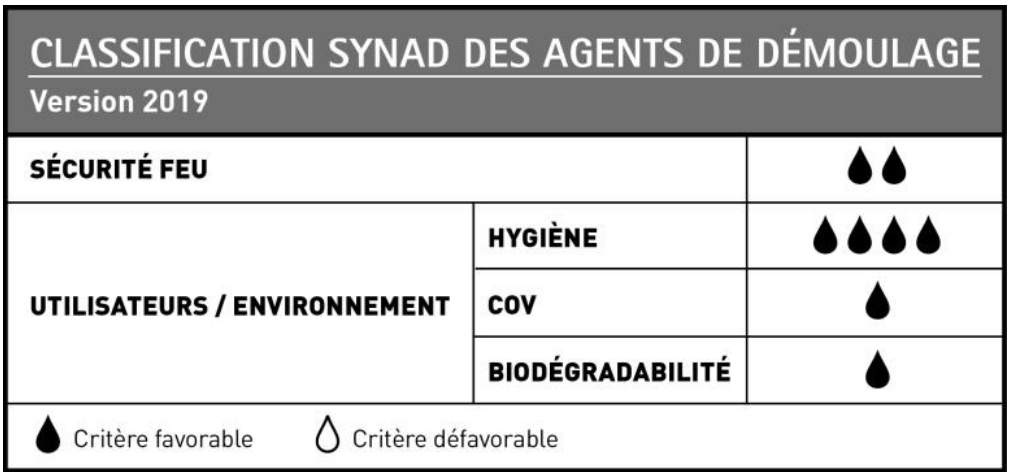

CONSEILS GÉNÉRAUX D'EMPLOI

1 - Préparation des supports
Les surfaces à traiter doivent être propres, sèches et dépoussiérées.

2 - Mise en oeuvre
HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE est prêt à l'emploi et s'applique au pulvérisateur, au chiffon, sous forme d'un film mince et uniforme.

3 - Application
HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE s'applique le plus régulièrement possible en 1 seule couche mince et sans excès. Sur les surfaces horizontales, éliminer les excédents avec une raclette caoutchouc.

4 - Consommation
Selon les coffrages, 1 litre traite de 30 à 50 m² de surface.

5 - Finition
HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE n'altère nullement les qualités des bétons et mortiers et ces derniers peuvent être revêtus sans problème. HUILE DE DÉMOULAGE PURE VÉGÉTALE ne modifie pas la clef d'accrochage des enduits, plâtres, crépis et peintures.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES ET SÉCURITÉ

Éviter les excès de produit (phénomène de farinage). Ne pas appliquer sur coffrage gelé ou surchauffé. Aucune restriction d'emploi.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
En cas de contact avec les yeux et la peau, laver abondamment avec de l'eau.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Transport : non soumis à la réglementation des transports.
Stockage et conservation : Deux ans en emballage d'origine fermé, à l'abri des fortes chaleurs.

CONDITIONNEMENTS

Bidon : 2 litres et 5 litres
Tonnelet : 10 litres et 20 litres
Fût : 220 litres
Cuve : 1000 litres

.

.

Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'applicateur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les précédentes éditions. Edition du premier trimestre 2023.